



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 11375

## Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt que présentent les récentes recommandations de la Cour des comptes relatives aux musées nationaux, notamment celle, en matière de politiques tarifaires et de gratuité, visant à expérimenter la mise en place d'un « tarif recommandé » dans un musée pendant la durée d'un contrat pluriannuel. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette problématique et de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre en ce sens.

## Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est très attentif aux évolutions tarifaires proposées dans un contexte de vigilance accrue des publics à l'augmentation des prix, et dans une volonté de maintenir accessible au plus grand nombre les tarifs des musées nationaux. Si la formule d'un « tarif recommandé » n'a pas été spécifiquement retenue, les contrats pluriannuels élaborés depuis la parution du rapport de la Cour des comptes contiennent systématiquement un volet qui encadre l'évolution des tarifs. Les échanges entre les établissements publics et le ministère lors de la préparation des conseils d'administration permettent de confirmer l'adéquation de l'évolution de la politique tarifaire envisagée avec les objectifs fixés dans le contrat pluriannuel. Il faut noter que 50 % du public national entre gratuitement dans les musées nationaux sous tutelle du ministère de la culture et de la communication.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11375

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 novembre 2012](#), page 6589

**Réponse publiée au JO le :** [5 mars 2013](#), page 2555